

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 22 novembre 2023, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2023-R-AG375, le règlement numéro 2023-375 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante agro dynamique et conservation pour une affectation à vocation rurale dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie ».

Le règlement numéro 2023-375 est entré en vigueur le 15 mars 2024, suivant l'approbation du ministère des Affaires municipal et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 15^e jour du mois de mars 2024.

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière